

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le mardi 2 juillet 2019 à 19h30 au 1670, route 202, Franklin, sous la présidence de M. Douglas Brooks, maire, et à laquelle sont aussi présents :

M. le conseiller Sébastien Rémillard
M. le conseiller Michel Vaillancourt
M. le conseiller Yves Métras
M. le conseiller Éric Payette

Sont absents : M. le conseiller Marc-André Laberge
M. le conseiller Vincent Meloche

Est également présent :
M. François Gagnon, Directeur général et secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION 266-07-19
OCTROI DE CONTRAT - ASPHALTAGE DES RUES DES IRIS ET DES ÉRABLES

ATTENDU QU'à la suite de l'adoption de la résolution # 226-06-19 à la séance régulière du 3 juin 2019, des invitations à soumissionner ont été adressées à deux (2) entreprises spécialisées pour les travaux cités en rubrique, à savoir:

- Les Pavages MCM inc.;
- Ali Excavation inc.;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été déposées à la municipalité, dans le délai prescrit (avant 12h00, le 21 juin 2019);

ATTENDU QU'après s'être assuré de l'éligibilité des soumissionnaires à contracter avec des organismes publics, aucun de ceux-ci étant affecté d'une interdiction quelconque, il y a eu ouverture des enveloppes devant public, ce même jour à 12h01 et que les prix soumis s'établissent comme suit;

Soumissionnaire	Prix	TPS	TVQ	Total
Pavage MCM inc.				
(asphalte régulière)	44 050.00\$	2 202.50\$	4 184.75\$	48 234.75\$
(asphalte recyclé)	38 850.00\$	1 942.50\$	3 875.29\$	44 667.79\$
Ali Excavation inc.				
(asphalte régulière)	79 284.05\$	3 964.20\$	7 908.58\$	91 156.84\$
(asphalte recyclé)	69 632.44\$	3 481.62\$	6 945.84\$	80 059.90\$

ATTENDU QU'après étude et analyse desdites soumissions, chacune d'elles s'avère conforme, tous les documents requis ont été produits;

ATTENDU QUE la soumission reçue de Les Pavages MCM inc., laquelle représente la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Métras, appuyé par le conseiller Éric Payette et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'OCTROYER le contrat à Les Pavages MCM inc., le tout au montant de **48 234,75\$**, avec taxes, les accotements devant être pavés du même enrobé bitumineux que la principale surface à asphalter, le tout sans possibilité d'extra et ce pour l'asphaltage des rues des Iris et des Érables.

ADOPTÉE

Donné à Franklin, ce 3 juillet 2019

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



M. François Gagnon

Directeur général et secrétaire-trésorier